Fiche de données de Sécurité

FDS N°:2034 Version :3 Version du :2008-10-29
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2007-04-10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT :	Urée AdBlue 32.5 %
Utilisations recommandées :	Traitement des oxydes d'azote émis par les véhicules (pour plus de détail, se reporter à la notice technique)
Fournisseur :	LES COMBUSTIBLES DE NORMANDIE BP 126 – Quai de Normandie 14009 CAEN CEDEX. FRANCE Tél: 02 31 70 71 50 Fax: 02 31 70 71 20
Personne à Contacter :	Contact QSE : Tel : 02 31 70 71 26 / Fax : 02 31 82 25 12 / e-mail : clemarchand@lcn.fr
N° d'appel d'urgence :	ORFILA / Tel : 01.45.42.59.59
Autres informations :	Solution aqueuse d'urée à 32.5 %

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé :	Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation
Effets sur l'environnement :	En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

Dangers physiques et chimiques :

- Incendie ou explosion :	N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie Dégagement possible de vapeurs toxiques (CO, CO2, NOx, NH3)
Classification du produit :	Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :

Nature chimique :	Solution aqueuse d'urée (carbamide) (NH2)2CO (CAS : 57-13-6; EINECS : 200-315-5)

4. PREMIERS SECOURS

Général :	Douches et fontaines oculaires à proximité des postes de travail
Inhalation :	Non spécifiquement concerné
Contact avec la peau :	Rinçage abondant à l'eau
Contact avec les yeux :	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins) Consulter immédiatement un ophtalmologiste
Ingestion :	Ne jamais tenter de faire vomir Rincer la bouche à l'eau Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Moyens d'extinction adaptés aux produits en combustion

Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance

Dangers spécifiques :
Ininflammable
Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques (NH3, CO, CO2, NOx)

Méthodes particulières d'intervention :
Ne pas respirer les fumées
Rester du côté d'où vient le vent
Ventilation générale
Ne pas rejeter dans les égouts
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
Refroidir à l'eau pulvérisée les réservoirs exposés à la chaleur

Protection des intervenants :
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour toute intervention dans un bâtiment enfumé :
- Appareil de protection respiratoire autonome isolant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :
Eviter tout contact direct avec le produit
(Voir rubrique 8)

Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières

Méthodes de nettoyage :

- Récupération :
Endiguer et contenir l'épandage
Pomper le produit dans un récipient de secours :
- convenablement étiqueté
Absorber le liquide non récupérable avec :
- un absorbant minéral

- Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau

- Elimination : Selon la nature des contaminants éliminer comme fertilisant ou s'adresser à une installation d'élimination agréée

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : Déchargement par gravité ou par pompage, éviter le déchargement par pression additionnelle

Précautions à prendre :
Eviter tout échauffement sous confinement
Manipuler avec précaution
Eviter tout contact direct avec le produit
(Voir rubrique 8)

STOCKAGE

Mesures techniques :
Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Réservoirs, tuyauteries, pompes en acier austenitique ou matières plastiques compatibles

Conditions de stockage :

- Recommandées :	Stocker : - à une température ne dépassant pas 25 °C (pour conserver les spécifications AdBlue)
Matières incompatibles :	Métaux usuels : Cuivre et ses alliages Zinc et ses alliages

Matériaux d'emballage :

- Recommandés :	Matières plastiques (Polyéthylène , Polypropylène) Acier austenitique résistant à la corrosion (type 18Cr-10Ni ou 18Cr-10Ni-2Mo)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :	Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire :	En cas de décomposition thermique : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains :	Gants de protection
- Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps :	Vêtements de protection

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	faible (ammoniacale)
pH :	env. 10 (solution aqueuse à 10 %)

Températures caractéristiques :

- Cristallisation :	- 11 °C (solution aqueuse à 32.5 %)
- Ebullition :	104 °C (solution aqueuse à 32.5 %) Se décompose au-delà de : env. 80 °C

Caractéristiques d'inflammabilité :

- Point d'éclair :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non comburant selon les critères CE
Pression de vapeur :	(/ Eau) : 0.87 (solution aqueuse à 32.5 %)
Masse volumique :	1091.3 kg/m³ (solution aqueuse à 32.5 %) (20 °C)

Solubilité :

- dans l'eau :	Totale Urée : 590 g/l (20 °C)
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	- 1.59 (OCDE 107)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Eviter les températures élevées (> 80 °C) (décomposition)
- Matières à éviter :	- oxydants puissants - acides forts - alcalis - hypochlorite de calcium ou de sodium (peut former des mélanges explosifs sujets à détonation spontanée)
- Produits de décomposition dangereux :	Ammoniac Oxydes de carbone (CO, CO2) Oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	DL 50 po (rat) : 14300 mg/kg
Effets locaux :	Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation
Sensibilisation :	Non sensibilisant
Toxicité chronique/long-terme :	Pas d'effets rapportés

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

MOBILITE :	Très soluble dans l'eau Très mobile dans le sol
BIODEGRADABILITE :	
Persistance :	Dégradation enzymatique rapide par les uréases bactériennes
BIOACCUMULATION :	Non bioaccumulable log Kow < 0; BCF = 1 (Cyprinus carpio)
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	CL 0 (Poisson : Lebistes reticulatus) / 96h : 17.5 g/l CL 100 (Poisson : Lebistes reticulatus) / 96h : 27.5 g/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 24 h : > 10 g/l CI 0 (Algues : Scenesmus quadricauda) / 8j : > 10 g/l CE 50 (Bactéries : Photobacterium phosphoreum) / 5 mn : 24 g/l
Informations complémentaires :	En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :

Destruction/Elimination :	Ne génère pas de déchets
EMBALLAGES SOUILLES :	
Décontamination/nettoyage :	Nettoyage à l'eau
Destruction/élimination :	Réutiliser ou recycler après décontamination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

RID/ADR/ADNR/IMDG/IATA :	Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :	Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées sur l'étiquetage des substances et préparations dangereuses : non concerné

16. AUTRES DONNEES

Texte des phrases R des § 2 & 3 :	Néant
* Mise à jour :	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page) Les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont indiqués par un astérisque (*)
Sources de données :	Néant

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.
Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.